



Conseil national  
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL  
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Montrouge, le 23 mars 2021  
N°2021\_6809\_DG75-L002

## AVIS DE CONFORMITÉ

### Enquête nationale de climat scolaire et de victimation auprès des élèves de niveau élémentaire

*Service producteur* : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp),  
Ministère de l'Éducation nationale

**Opportunité** : avis favorable émis le 3 mai 2018 par la Commission « Services publics et services aux publics »

Réunion du Comité du label du 10 mars 2021 (commission « Ménages »)

Commission	Ménages
Type d'avis	Avis de conformité
Label d'intérêt général et de qualité statistique	Oui
Caractère obligatoire	Non
Période de validité	Année 2021
Publication JO	Oui

#### **Descriptif de l'opération**

Depuis plusieurs années, le ministère de l'Éducation nationale cherche à déterminer et identifier les faits de violences en milieu scolaire via des enquêtes faites auprès des chefs d'établissements et des élèves du second degré. Dès 2002, l'enquête administrative 'Signa' permettait à l'ensemble des chefs d'établissements publics du second degré et des inspections de l'éducation nationale (1er degré), de remonter les faits de violence commis au sein de leur structure. Cette enquête a été revue à la rentrée 2007 ; elle a été étendue au secteur privé, mais elle ne porte désormais que sur un échantillon d'établissements et se concentre sur les faits de violence les plus graves (Sivis).

En 2010-2011, un comité de pilotage des enquêtes sur la violence en milieu scolaire a mis en place les enquêtes de climat scolaire et de victimation auprès des élèves du second degré. Il souhaite mettre en place une enquête nouvelle dans le premier degré auprès des élèves du Cycle III (CM1, CM2) et auprès des personnels (enseignants et non enseignants). Ce travail se fait en collaboration avec la mission ministérielle chargée de la prévention de la violence en milieu scolaire.

Le principe d'une enquête de victimation est d'interroger un échantillon de personnes sur les atteintes subies au cours d'une période de référence. Il s'agit des atteintes aux biens, vols ou actes de destruction, dégradation, et les atteintes aux personnes, violences physiques ou sexuelles, menaces

et injures. Le questionnement direct d'un échantillon d'une population donnée sur les atteintes subies permet de mesurer leur nature, leur fréquence et leurs conséquences, indépendamment des éventuelles démarches de signalement entreprises par les victimes (auprès de la police par exemple). Dans un dispositif de mesure des phénomènes de violence et des atteintes aux personnes et aux biens, une enquête de victimation fournit des données inaccessibles à travers un autre type de sources, en particulier à travers les données administratives collectées par les institutions.

Contrairement à une enquête de victimation en population générale, la déclinaison en milieu scolaire implique une restriction aux seules atteintes ayant eu lieu dans le cadre scolaire, aux abords de celui-ci et lors de tout déplacement ou tout événement en rapport avec la vie scolaire (notamment lors du trajet domicile-école ou sur les réseaux sociaux). L'objectif est alors de savoir quelles sont les formes d'atteintes que subissent les élèves et les personnels dans le cadre ainsi élargi du temps scolaire. Toutes les informations collectées sur les atteintes subies (quoi, où, quand, comment et avec quelles conséquences) et sur le profil des victimes doivent être prises en compte lors de l'élaboration des politiques publiques en matière de lutte contre la violence en milieu scolaire. La violence est prise dans une acception large.

Les principaux thèmes abordés diffèrent très peu selon que l'on interroge les élèves ou le personnel. Pour les élèves : victimation personnelle par les pairs, victimation par les adultes, le « climat » scolaire, comprenant le sentiment d'insécurité à l'école, autour de l'école et dans les transports scolaires, les conséquences des victimations subies et leur éventuel traitement par les institutions.

Pour les adultes, membres du personnel : victimation personnelle par les élèves, victimation par d'autres adultes (parents, extérieurs, éventuellement membres du personnel), le « climat » scolaire, comprenant le sentiment d'insécurité à l'école et autour de l'école, les conséquences des victimations subies et leur éventuel traitement par les institutions.

Il s'agit d'une enquête sur l'ensemble de la France (métropole et DROM), couvrant les établissements du secteur public et du secteur privé sous contrat. Le champ concerne les élèves et les personnels du premier degré, les élèves de collèges et de lycées. L'unité statistique de l'enquête élève est donc l'élève scolarisé dans l'établissement tiré au sort l'année de l'enquête. Pour le premier degré, l'unité statistique est la classe de CM1 et CM2. Une autre enquête vise aussi les personnels enseignants et non enseignants présents dans les établissements du premier degré.

L'enquête de climat scolaire et de victimation est conçue pour être répétée à intervalles réguliers, au moins tous les quatre ans sur une même population afin de fournir des séries d'indicateurs en matière de victimation en milieu scolaire. Sur quatre ans, l'enquête aura lieu au collège, au lycée et dans le premier degré. Une année, « blanche » du point de vue de la collecte, sera consacrée à la préparation des enquêtes et à la valorisation des données. L'année 2019 sera ainsi consacrée à la mise en place de la nouvelle enquête de climat scolaire et de victimation dans le premier degré auprès des élèves de cycle III et des personnels enseignants et non enseignants. Elle sera menée en 2021, suivie de l'enquête collège en 2022 puis de l'enquête lycée en 2023. La demande d'opportunité concerne l'ensemble du dispositif.

Un échantillon d'environ 10 000 élèves sera tiré en interrogeant une ou deux classes d'élèves par établissement dans un échantillon de 300 écoles. Les établissements seront tirés aléatoirement selon une stratification tenant compte de leur taille (nombre de CM1 et CM2) et leur zone d'implantation (éducation prioritaire ou non). À l'intérieur de chaque école, deux classes (CM1 et CM2) au plus seront tirées aléatoirement. L'échantillon pour les personnels de l'éducation nationale reste à préciser.

Pour les élèves, il leur est demandé de remplir un questionnaire informatisé sur tablette électronique qui sera ensuite mutualisé sous la forme d'une base de données. Le questionnaire sera passé en établissement, avec un accès sécurisé, afin de garantir la confidentialité et la comparabilité des réponses. Le protocole de recueil des données est très strict et doit être le même pour tous les établissements. Pour les passations, les élèves sont alignés sur une même rangée, séparés d'une table et d'une place. Ce sont les membres des équipes mobiles de sécurité présents en rectorat qui sont habilités à faire passer les questionnaires et qui surveillent les passations.

Pour les personnels, la réponse au questionnaire sera possible en dehors de l'établissement. Les données de contexte sur le niveau et l'établissement fréquentés par les enquêtés seront récupérées par appariement avec des fichiers administratifs, en assurant l'anonymat des élèves, des personnels et des établissements.

Un comité de pilotage rassemble différents représentants : la mission ministérielle chargée de la prévention de la violence en milieu scolaire, l'ONDRP, le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de la Ville, les fédérations de parents d'élèves, les syndicats d'enseignants, l'enseignement privé, l'Inspection Générale Établissements et Vie Scolaire (IG –EVS), le syndicat majoritaire des chefs d'établissement, les équipes mobiles de Sécurité, les personnels du premier degré, le syndicat des infirmiers scolaires.

Les premiers résultats nationaux seront diffusés dans une Note d'information à l'automne 2021 et dans l'ouvrage Repères et Références Statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche (RERS) en septembre 2022. La mise à disposition des données au CASD est également prévue.

~~~

### ***Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations ou observations suivantes :***

#### ***Remarques générales***

- Comme pour les autres dispositifs « Climat scolaire et victimation... », le Comité du label demande au service de bien distinguer cette enquête statistique de tout autre opération administrative ou servant de pilotage propre des établissements. En particulier, le Comité a pris acte de la réponse du service selon laquelle l'affiche ministérielle relayant la campagne de lutte contre le harcèlement ne serait diffusée qu'après la fin de l'enquête, afin de proposer une réponse aux éventuels échos que les questions auraient pu susciter chez les élèves.
- Le Comité s'est interrogé sur la différence de statut entre l'enquête « Climat scolaire et victimation... » auprès des personnels et celle auprès des élèves. L'inscription au programme des enquêtes de la statistique publique et la labellisation ne sont demandées que pour la seconde. Le Comité invite le service à harmoniser le statut de l'ensemble des enquêtes « Climat scolaire et victimation... » dont il a la charge.
- Le Comité du label rappelle à nouveau la nécessité de demander l'habilitation du prestataire qui procédera au recueil des données auprès du Comité du secret.
- L'enquête vise à quantifier les différentes dimensions du « Climat scolaire » : ressenti sur les relations avec les autres élèves, avec l'enseignant, les autres adultes de l'école, perception du sentiment de sécurité dans les différents lieux de l'école. Le Comité invite le service à mener les études méthodologiques nécessaires pour contrôler la variabilité du nombre de questions relatives à chaque dimension et à communiquer sur son impact éventuel dans l'interprétation des résultats.
- Le Comité attire également l'attention du service sur les difficultés qu'il pourrait rencontrer pour établir un « indice de victimation » comparable à celui des enquêtes Cadre de vie et sécurité (CVS), compte tenu de la structure du questionnaire qui ne permet pas de distinguer si les faits subis par l'élève sont distincts ou non.
- Pour la prochaine édition de l'enquête, le Comité invite le service à élargir la concertation notamment auprès des syndicats d'enseignants, aux collectivités territoriales ainsi que des associations familiales.

## **Méthodologie**

- Le Comité du label a noté quelques axes d'amélioration sur la méthodologie d'échantillonnage et d'équilibrage de l'enquête. Il a pris note de l'engagement du service à mener une réflexion d'ensemble sur les processus de coordination des enquêtes auprès des élèves ou des personnels de l'éducation nationale. Le Comité demande à être destinataire d'une note précisant le résultat de ces réflexions. Au besoin, le service pourra se rapprocher de la division sondages de l'Insee.
- Notant que l'absentéisme peut être lié au climat scolaire, le Comité encourage le service à utiliser l'information sur l'absentéisme dans chaque classe recueillie au moment de l'enquête.

## **Protocole**

- Le Comité du label demande à être destinataire des consignes permettant d'homogénéiser le rôle de l'encadrement du protocole de collecte par les Équipes mobiles de sécurité (EMS). Ces consignes auraient pu avantageusement être intégrées dans le dossier initial transmis au Comité.

## **Questionnaire**

- Le Comité du label a noté la possibilité d'exploiter l'enquête en fonction de critères caractérisant l'établissement. Il a toutefois regretté la faible quantité d'informations recueillies sur le profil socio-démographique des élèves et de leur famille, alors que l'enquête affiche comme objectif une meilleure connaissance du profil des victimes. Pour la prochaine édition de l'enquête, le Comité demande au service d'étudier les possibilités d'enrichir le questionnaire sur ces dimensions. Il note que ces questions devront être adaptées au profil des enfants interrogés. Les demandes portent sur le profil socio-économique des élèves (appréhendable néanmoins par la question sur le nombre de livres à la maison) ; d'autres besoins concernant la taille de la fratrie ont été exprimés.
- Le Comité attire l'attention du service sur les difficultés d'interprétation que certaines questions peuvent induire pour les élèves. Le Comité a illustré son propos à partir de l'exemple des questions sur la « justesse des notations » ou de l'appétence à fréquenter la cantine. Le Comité encourage le service à mener des travaux méthodologiques sur les aspects cognitifs ou conatifs du questionnaire. Le cas échéant, ces travaux pourraient être menés dans le cadre des enquêtes locales, menées en dehors de l'enquête nationale.

## **Diffusion**

- Le Comité du label a noté avec satisfaction la mise à disposition des données d'enquête dès la fin de l'année 2021, au centre Quetelet et au CASD.

## **Lettres Avis**

- Le Comité du label demande au service d'intégrer les remarques formulées dans le rapport de prélabel.

## **Cnil**

- Les remarques écrites de la Cnil ont été transmises au service. Elles portent notamment sur l'information des enquêtés sur leurs droits et sur la clarification de la liste des destinataires des données individuelles.

**Le Comité du label accorde à l'Enquête nationale de climat scolaire et de victimation auprès des élèves de niveau élémentaire l'avis de conformité et, par délégation du Cnis, attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique.**

**Cet avis est valide pour l'année 2021.**

La présidente du comité du label de la  
statistique publique

Signé : Nicole ROTH